

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130307-2013_B125-DE
Date de télétransmission : 13/03/2013
Date de réception préfecture : 13/03/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 MARS 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLE

2013_B125

OBJET : Habitat - Actions et aides financières - Acquisition - Amélioration d'un logement à loyer maîtrisé - Opération "Les Ferrages" à Puyloubier

Le 7 mars 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 1^{er} mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARCON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLES Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron.

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à BRAMOULLE Gérard – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARCON Jacques – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à TAULAN Francis – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLES Marie Pierre – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Christian LOUIT- FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren donne pouvoir à Robert DAGORNE.

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyroilles-en-Provence – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles .

Jean claude FERRAUD donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_06

BUREAU DU 7 MARS 2013

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Thématique : Habitat

Objet : Actions et aides financières – Acquisition Amélioration d'un logement à loyer maîtrisé – Opération « Les Ferrages » à Puyloubier
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Commune de Puyloubier sollicite l'octroi d'une subvention de 11 500 € pour la rénovation d'un logement à loyer maîtrisé.

Exposé des motifs :

La commune de Puyloubier sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour l'attribution d'une subvention en vue de la rénovation d'un logement situé quartier « Les Ferrages ».

Il s'agit d'une maison individuelle d'une surface habitable de 103 m² sur un terrain de 1400 m², que la commune a acquise en 2007. Sa construction date des années 1970 et elle présente des insuffisances importantes en terme d'isolation thermique. Les travaux porteront sur le changement des menuiseries et un doublage intérieur des murs, ainsi que la mise aux normes de l'électricité, la rénovation de la cuisine, de la salle de bains et les peintures.

Après travaux, ce logement atteindra le niveau C+.

Le niveau de loyer envisagé est l'équivalent de celui retenu pour les logements de type PLS, soit 7,98 €/m² en 2012. De ce fait, le logement sera produit à un niveau de loyer inférieur au marché libre en cours sur Puylobier (environ 11 €/m).

Le prix de revient de ce logement s'élève à 447 000 €, dont 70 000 € de travaux.

Compte tenu de l'intérêt du projet au regard du faible loyer appliqué et des performances énergétiques atteintes après travaux, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de **11 500 €** à la commune pour cette opération.

Plan de financement prévisionnel :

Conseil Général (acquisition)	188 500 €
Conseil Général	32 500 €
Conseil Régional	12 000 €
CPA	11 500 €
Commune	202 500 €
Total	447 000 €

Ville	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Adresse	Nb de logts	Coût de l'opération	Montant de la subvention
PUYLOUBIER	Commune	Les Ferrages	Quartier Les Ferrages 13114 PUYLOUBIER	1	447 000 €	11 500 €

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 21 février 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant maximum de **11 500 €** à la Commune de Puyloubier ;
- **APPROUVER** les termes de la convention définissant les modalités de versement de cette aide financière ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer ladite convention ;
- **DIRE** que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 (imputation 72-204142) de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale ;



DIRECTION GENERALE ADJOINTE
PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT

Direction Stratégie et Cohérence Territoriale
Service Habitat

CONVENTION

entre

la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
et
La Commune de PUYLOUBIER

**Opération « Les Ferrages »
Située à Puylobier**

CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «Les Ferrages» réalisée par la commune de Puyloubier au titre du soutien à la production de logements à loyer maîtrisé.

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)
Représentée par le Vice Président Délégué, Monsieur Jean-Claude FERAUD, agissant en
exécution de la délibération du Bureau en date du 7 mars 2013 d'une part,

ET

La Commune de Puyloubier, représentée par son Maire, Monsieur Frédéric GUINIERI,
agissant en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 16 janvier
2012 d'autre part,

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «Les Ferrages» réalisée par la commune de Puyloubier pour la production d'un logement à loyer maîtrisé.

Article 2 – Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

Par délibération n°..... du 7 mars 2013, la Communauté du Pays d'Aix a attribué une aide d'un montant de **11 500 €**.

Article 3 – Modalités de versement

Le paiement de la subvention par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 30% pourra être versé dès le démarrage des travaux, sur justification du commencement de l'opération (Ordre de Service)
- des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancée du projet au prorata d'un décompte certifié par le Maire et le Trésorier. Ces acomptes ne pourront pas excéder 80 % de l'opération,
- le solde interviendra à la fin de l'opération, sur production de justificatifs d'exécution (déclaration d'achèvement des travaux) et du DPE, accompagnés du décompte définitif certifié par le Maire et le Trésorier (état des paiements effectués et liste des factures acquittées).

**Fait en deux exemplaires originaux
à Aix-en-Provence, le**

Pour la commune de PUYLOUBIER

Pour la Communauté du Pays d'Aix

**Le Maire
Frédéric GUINIERI**

**Le Vice Président Délégué
Jean-Claude FERAUD**

*Conformément à la délibération N° du Bureau
du 7 mars 2013*

**OBJET : Habitat - Actions et aides financières - Acquisition - Amélioration d'un logement à loyer maîtrisé
- Opération "Les Ferrages" à Puyloubier**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS/MASINI



12 MARS 2013